

Recensement : répondez en confiance

Si votre logement est recensé en 2027, un agent recenseur de la mairie passe à partir du 21 janvier (4 février à La Réunion). Répondre est obligatoire, gratuit et confidentiel.



⊘ AUCUN AGENT RECENSEUR NE DEMANDE D'ARGENT

⚠ LES SIGNAUX D'ALERTE

-  Une demande d'argent ou de RIB
-  Pas de carte tricolore à montrer
-  Un lien reçu par SMS ou e-mail
-  Une visite hors période de collecte

🛡 LES BONNS RÉFLEXES

- 1 Demandez** la carte tricolore de l'agent
- 2 Vérifiez** en appelant la mairie
- 3 Répondez** avec les codes de la notice
- 4 Refusez** toute demande d'argent

🔒 CE QU'ON ENTEND, CE QUI EST VRAI

Paiement

« Réglez les frais de dossier »

- **Le recensement est entièrement gratuit**

Site internet

« Répondez sur notre site »

- **Un seul site : le-recensement-et-moi.fr**

SMS, e-mail

« Cliquez pour finaliser »

- **Vos codes sont sur la notice papier**

Vos réponses

« Elles iront aux impôts »

- **Aucun contrôle fiscal ou administratif**

La mairie

« Elle lira vos réponses »

- **Seul l'Insee exploite les questionnaires**

Obligation

« Répondre est facultatif »

- **Obligatoire, selon la loi du 7 juin 1951**

NUMÉROS UTILES

17

Police, gendarmerie

0 805 805 817

Info Escroqueries, gratuit

33700

SMS frauduleux

Mairie

Pour vérifier un agent



Toute la fiche, la BD et le quiz : portail-habitat.fr/recensement-population

Scannez le code avec l'appareil photo de votre téléphone.

Une information gratuite de Portail-Habitat.fr, libre de diffusion. Mise à jour : octobre 2026.